

# NOTE DE PRESSE



## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL SOUTIENT LES JEUNES PENDANT LA CRISE

De nouvelles aides financières et psychologiques concrètes en direction des jeunes et des étudiants

Mercredi 3 février 2021



# NOTE DE PRESSE

## INTRODUCTION

**La crise de la Covid-19 a des impacts dramatiques chez les jeunes qui subissent de plein fouet le bouleversement de leur scolarité, de leurs parcours de formation, de leurs projets d'avenir ainsi que la crise économique et la hausse du chômage. Une majorité de jeunes et étudiants se retrouvent plongés dans une précarité inédite ayant des impacts psychologiques importants. Pour accompagner les jeunes dans cette crise sanitaire durable, le Conseil départemental a mis en place des aides financières et psychologiques afin de leur permettre de faire face aux difficultés rencontrées au quotidien.**

En Haute-Garonne, près d'un habitant sur quatre a entre 11 et 29 ans. La Haute-Garonne compte 146 163 jeunes de 18 à 25 ans (source INSEE 2017) et 118 000 étudiants. Les jeunes figurent aujourd'hui parmi les plus durement touchés par la crise de la Covid-19, qui bouleverse leurs aspirations et leurs ambitions pour assurer leur avenir.

Le Conseil départemental renouvelle pendant cette période de reconfinement son engagement auprès des jeunes. Un dialogue entamé depuis plus de 3 ans, grâce à une politique de concertation innovante. Engagé à travers plus de 180 dispositifs sociaux, culturels, associatifs et citoyens, le Conseil départemental s'appuie pour ce nouveau plan d'aides à la fois sur les dispositifs existants et sur les nouveaux besoins recensés auprès des jeunes en cette période de crise sanitaire.

Les besoins recensés auprès des jeunes :

- La question du paiement du loyer
- La difficulté à payer la nourriture
- La connectivité et l'inclusion numérique
- La difficulté à trouver des stages, des petits boulots
- La santé et notamment le soutien psychologique
- L'isolement
- La montée des angoisses, l'inquiétude sur l'avenir
- Les addictions
- Les transports



Un récent rapport de la **FONDATION ABBÉ PIERRE**, remis fin janvier 2021, relève que **43 % des jeunes de 18 à 24 ans ont une situation financière de plus en plus dégradée :**

- Plus de 20 % d'entre eux ont des difficultés à payer leur loyer
- 12 % voient leurs conditions de logement se dégrader
- 20 % ont sollicité l'aide alimentaire, dont  $\frac{3}{4}$  pour la première fois
- 35 % craint de ne pas pouvoir faire face à ses dépenses de logement en 2021

# NOTE DE PRESSE

## DES AIDES FINANCIÈRES EN DIRECTION DES JEUNES

### 1/ Des bons solidaires de 150 € pour les 18-25 ans et les étudiants

Le dispositif des bons solidaires a été créé au mois d'avril 2020 par le Conseil départemental afin de soutenir en urgence les personnes, familles et étudiants et jeunes précarisés par la crise sanitaire de la Covid-19, pour les achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité. **Ce dispositif sera reconduit jusqu'au 31 décembre 2021.**

Ces chèques d'accompagnement personnalisés sont délivrés sur demande, après une évaluation sociale de la situation du foyer. Plusieurs bons solidaires peuvent être attribués sur une année civile pour un même bénéficiaire. Le montant est fixé au regard de la composition du foyer, comme suit :

- Personne isolée / couple sans enfant : 150 €
- Parent isolé / famille avec 1 enfant : 200 €
- Parent isolé / famille avec 2 enfants : 230 €
- Parent isolé / famille avec plus de 2 enfants : 300 €

Le bon solidaire vient en complément des aides sociales habituellement versées par le Département. Il s'adresse aux personnes isolées et aux couples sans enfant, aux familles avec enfants ou femmes enceintes en application du Code de l'Action Sociale et des Familles, aux personnes sans aucune ressource ou avec de faibles ressources, aux personnes confrontées à des besoins non satisfaits liés à la subsistance, dès lors que le demandeur est majeur. Toutes doivent être domiciliées en Haute-Garonne.

La décision (attribution ou rejet) est notifiée aux demandeurs et les bons solidaires (chèques d'accompagnement personnalisé) sont envoyés par le prestataire (UP) au domicile du demandeur. Pour les situations urgentes, des bons solidaires non nominatifs sont délivrés dans les 48h à l'Hôtel du Département. L'octroi des bons solidaires en urgence (non nominatifs) a été mis en place en septembre 2020, ils représentent 7 % du total des bons délivrés.



• **Plus de 50 355 bons solidaires ont été distribués par la collectivité depuis avril 2020, pour un montant total de 7,98 M€ (incluant la compensation de la restauration scolaire)**

• **2300 jeunes entre 18 et 25 ans ont bénéficié de bons solidaires**

#### DEMANDES DE BONS SOLIDAIRES :

- En ligne : [cd31.net/bonsolidaire](https://cd31.net/bonsolidaire)
- En contactant la MDS de son territoire : [mds.haute-garonne.fr](https://mds.haute-garonne.fr)

# NOTE DE PRESSE

> 5 000 commerces sont partenaires des bons solidaires en Haute-Garonne : commerces alimentaires (sauf magasins de discount alimentaire), pharmacies, parapharmacies. La liste des commerces partenaires est consultable sur :

[www.chequedeservices.fr/reseau/reseau.aspx](http://www.chequedeservices.fr/reseau/reseau.aspx)

Les commerces affiliés au chèque déjeuner acceptent également les chèques d'accompagnement personnalisés : <https://ou-cheque-dejeuner.fr/>

## 2/ Élargissement du Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ) et du Fonds de solidarité Logement (FSL) aux étudiants

Ces fonds actuellement destinés aux publics entre 16 et 25 ans, en insertion sociale et en grande difficulté financière, sont désormais ouverts aux étudiants selon les mêmes critères. Ces fonds permettent de subvenir à des besoins temporaires urgents (FAJ), à soutenir l'accès ou le maintien dans un logement décent (FSL), intégrant notamment des aides au paiement des fournitures d'énergies, d'eau ou de services téléphoniques.

Le montant de l'aide accordée au titre du FSL dans le cadre d'une demande d'aide à l'accès ou au maintien est plafonné à 4 000 € maximum. La mise en place de cette action se fait dans le cadre d'un dialogue avec Toulouse Métropole.

> 616 jeunes ont bénéficié d'une aide financière au titre du FAJ par le Conseil départemental (hors Toulouse Métropole) depuis le début de la crise. Le montant moyen du FAJ versé par jeune est de 480 €.

> 107 jeunes de 18 à 25 ans ont bénéficié d'une aide FSL par le Conseil départemental (hors Toulouse Métropole), soit 5 % des accords FSL attribués par le Département. Le montant moyen du FSL versé par jeune est de 680 €.

## 3/ Ouverture de 100 postes de stagiaire supplémentaires au Conseil départemental

Le Conseil départemental a ouvert 100 postes de stage supplémentaires pour les jeunes. Ces stages permettent aux jeunes volontaires de découvrir un métier tout en bénéficiant d'une contrepartie financière. Le Conseil départemental a ainsi doublé son nombre de stagiaires, soit 100 stages supplémentaires, et une augmentation de 30 % du nombre d'apprentis accueillis et de recours aux services civiques.

- **Fonds de solidarité Logement (FSL)** : contacter la MDS de son territoire

- **Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ)** : contacter la MDS de son territoire, la Mission locale ou les Foyers de jeunes travailleurs

# NOTE DE PRESSE

Actuellement, 133 jeunes sont en stage, alternance et prochainement en service civique au Conseil départemental, 265 jeunes en apprentissage professionnel seront également accueillis en 2021.

## UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE POUR LES JEUNES

### 1/ Élargissement de la cellule d'écoute de la Maison des Adolescents (MDA) aux jeunes jusqu'à 25 ans

La Maison départementale des Adolescents accueille les jeunes de 11 à 21 ans, leurs familles et les professionnels salariés ou bénévoles qui travaillent avec eux. Depuis le mois d'octobre 2020, le Conseil départemental a décidé d'élargir l'accueil et le soutien psychologique aux jeunes jusqu'à 25 ans.

L'accueil est individuel ou familial, gratuit et uniquement sur rendez-vous. Des professionnels sont à l'écoute des familles et des jeunes de 11 à 25 ans, répondent à leurs interrogations et leur proposent des solutions adaptées.

**> Cellule d'écoute de la MDA : 05 34 46 37 64**

*Permanence téléphonique les lundi, mardi, vendredi (13h-17h) et le mercredi (12h-18h). Accueil sur rdv du lundi au vendredi (9h-12h15) et le mercredi (9h-18h).*

### 2/ Soutien du dispositif « Prism » porté par le CROUS

Le Conseil départemental soutient le dispositif « Prism » mis en place par le Crous Toulouse-Occitanie. Il propose un dispositif d'écoute, de consultation et de soutien gratuit avec les psychologues de l'association Prism (Pour la Recherche et l'Information Sociale et Médicale).

**> Association PRISM 05 61 55 41 70 – prism1@free.fr**

*Permanences le mardi soir sur les campus :*

*. Campus Rangueil – Résidence Archimède (Tripode A)*

*Rdc salle études*

*. Campus Université Toulouse 1 Capitole – Résidence Arsenal*

*Rdc Bât B*

*. Dans les locaux du Prism : 16 boulevard de la Marquette, Toulouse*



# NOTE DE PRESSE

## SERVICE DE PRESSE

**Cécile van de Kreeke**

Responsable des relations presse

[cecile.van-de-kreeke@cd31.fr](mailto:cecile.van-de-kreeke@cd31.fr)

05 34 33 33 72 – 06 24 66 05 30

ATTACHÉES DE PRESSE :

**Coralie Bombail**

[coralie.bombail@cd31.fr](mailto:coralie.bombail@cd31.fr)

05 34 33 30 42

06 74 93 45 44

**Ariane Mélazzini-Déjean**

[ariane.melazzini@cd31.fr](mailto:ariane.melazzini@cd31.fr)

05 34 33 30 32

07 85 72 94 74

**Fabienne Pascaud**

[fabienne.pascaud@cd31.fr](mailto:fabienne.pascaud@cd31.fr)

05 34 33 30 65

06 47 74 60 58



CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette  
31090 Toulouse cedex 9  
Tél. 05 34 33 32 31  
**HAUTE-GARONNE.FR**